

Assemblée générale annuelle **de l'association sportive culturelle et d'entraide du Var**

Tenue le 05/06/2024, à l'IGESA au Pradet

Siège social : 244, avenue de l'Infanterie de Marine – BP 501 – 83041Toulon

Téléphone : 04 94 46 81 93

☆☆☆☆☆

Nombre d'adhérents présents :	45	(P)
Nombre d'adhérents représentés :	0	(R)
Nombre de votants	42	(V=P+R)

Aucun quorum n'étant nécessaire conformément à nos statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

Rapport moral

Rapports d'activités

Rapport financier et comptes de l'exercice clos

Rapport d'orientation

Projet de budget 2024

Renouvellement des membres du comité directeur

Renouvellement du (des) vérificateur(s) aux comptes

Fixation du montant des cotisations annuelles des membres

Questions diverses

☆☆☆☆☆

compte-rendu

La présidente de l'ASCE 83 remercie et procède à l'ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque présent entrant en séance. Sont en outre précisés sur cette feuille de présence les membres de l'association à jour de leur cotisation, donc pour participer au vote.

Elle présente la liste des membres sortants du comité directeur puis les candidatures reçues.

Rapport moral

La présidente fait lecture du **rapport moral** de l'exercice écoulé (**annexe 1**).

Elle remercie l'administration et services de la DDTM, la DREAL, la DIRM MED, la DIRMED, la Préfecture, le CMGP (Bureau des Pensions) et le Conseil Départemental pour les bonnes relations et les facilités accordées aux membres du comité directeur pour accomplir leurs missions.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport moral est soumis à vote.

Pour :

Contre :

Abstention :

Le rapport moral est validé.

Rapports d'activités – Sport – Culture – Entraide

La présidente présente les activités générales Sport, Culture et Entraide de l'association pour l'exercice clos.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport d'activités pour le secteur « **Sport** » (**annexe n° 2.1**) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

Contre :

Abstention :

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport d'activités pour le secteur « **Culture** » (**annexe n° 2.2**) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

Contre :

Abstention :

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport d'activités pour le secteur « **Entraide** » (**annexe n° 2.3**) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

Contre :

Abstention :

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport des activités générales Sport, Culture et Entraide (**annexe n° 2**) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

Contre :

Abstention :

Le rapport d'activités générales est adopté.

☆☆☆

Rapport financier sur les comptes de l'exercice clos

Le trésorier présente globalement l'état de l'endettement et des disponibilités de l'association, le montant total des dépenses de l'exercice clos est arrêté à 49 600,04 €, le montant total des recettes est de 42 887,58 € et le résultat d'exercice est de 2 928,32 €.

Lecture du rapport de vérification des comptes, par le vérificateur aux comptes, faisant état de la bonne gestion des comptes de l'association pour l'exercice clos (**annexe n° 3**), et propose le quitus suite à l'analyse des pièces comptables faite le 16 mai 2024 en présence de Alain BOSSU, trésorier.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été arrêtés et donne le quitus au comité directeur de l'association.

Pour :

Contre :

Abstention :

Cette résolution est adoptée.

☆☆☆

Rapport d'orientation 2024

La présidente présente le rapport d'orientation de l'association pour l'exercice 2024.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport d'orientation (**annexe n° 4**) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

Contre :

Abstention :

Le rapport d'orientation est adopté.

Projet de budget 2025

La présidente et le trésorier présentent le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté par le comité directeur de l'association. La présidente et le trésorier se proposent d'apporter toutes précisions requises (**annexe 5**).

Résolution :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent compte-rendu, qui fait apparaître un total de dépenses de 43 880,00 € et un total de recettes de 43 880,00 €.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée.

☆☆☆

Renouvellement des membres du comité directeur

Les candidats (visés en **annexe n° 6**) sont appelés à se présenter.

La présidente rappelle que le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes pour un mandat de 3 ans : le nombre de postes à pourvoir par durée de mandat (comblement de la vacance).

Dans tous les cas, les postes seront attribués par nombre décroissant de suffrages obtenus et à condition que le candidat ait obtenu la majorité qualifiée (la moitié du nombre de votants + 1).

En cas d'égalité de suffrages il sera fait application des dispositions prévues à l'article 10 des statuts de l'association.

Résultat des votes :

Candidats	Nb suffrages	Élus
BLOQUEL Patrick	37	Pour un mandat de 3 ans
BOUGON Chantal	38	Pour un mandat de 3 ans
BOSSU Alain	33	Pour un mandat de 3 ans
JOLY Christophe	27	Pour un mandat de 3 ans
LUONGO Liliane	15	

Renouvellement du (des) vérificateur(s) aux comptes

La présidente rappelle que le nombre de vérificateur aux comptes fixé dans les statuts de l'association est de 1. Elle appelle le candidat à se présenter.

Les adhérents présents sont appelés à voter le vérificateur aux comptes de l'association pour un mandat d'un an.

Résultat des votes :

Candidat : **Serge BRUNO**

Nbre de suffrages : **45**

Elu pour un mandat de 1 an

Fixation du montant des cotisations annuelles des membres

Résolution :

Sur proposition du comité directeur de l'association, l'assemblée générale décide de fixer le montant de la cotisation annuelle de ses membres pour l'exercice 2025 comme suit : **Douze euros (12,00 €)**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée.

Rappel pour un nouvel adhérent : Toute cotisation versée au cours du premier exercice est valable pour toute la durée de cet exercice. Par la suite, les cotisations seront exigibles le 1^{er} janvier de chaque année.

Composition du bureau et membres du comité directeur

Le comité directeur s'est réuni pour procéder à l'élection du bureau.

Composition du bureau :

- Sonia MAURICE-BÉLAY
- Patrick BLOQUEL
- Chantal BOUGON
- Isabelle MAGNIER
- Nadège LECROSNIER
- Christophe JOLY
- Sonia MAURICE-BÉLAY
- Maryline LUCAS
- Patrick BLOQUEL

Présidente
1^{er} vice-président – Gestionnaire des UA
Secrétaire générale – Permanence Toulon
Trésorière – Permanence Draguignan
Vice-présidente Sport
Adjoint vice-président Sport
Vice-présidente Culture
Adjointe vice-présidente Culture
Vice-président Entraide

Membres du comité directeur :

- Annick MILIANI
- Cécilia ANDRÉ
- Evelyne MAUSHART
- Alain BOSSU
- Florent GUIRADO

Référente Communication

Questions diverses

Néant

☆☆☆☆☆

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente procède à la clôture de l'assemblée générale ordinaire, la séance est levée à 12h15.



La Présidente
Sonia MAURICE-BÉLAY



La Secrétaire générale
Chantal BOUGON